

Approbation de la délibération « balais » des
modalités de contrôle des connaissances et des
compétences pour l'année universitaire 2024-2025

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 24 septembre 2024

Délibération 2024/09/CFVU – 104

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la délibération « balais » des modalités de contrôle des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2024-2025.

Toulouse, le 24 septembre 2024

La Présidente

Odile RAUZY



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de voix favorables : 21
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0